



# COMMUNE DE BAILLEUL LE SOC

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 MARS 2022

Le jeudi dix mars deux mille vingt deux à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur BLOIS Wilfrid, Maire, et sur sa convocation.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

- BLOIS Wilfrid,
- BOULIONG Virginie,
- BOUTON Jean-Jacques,
- DUMONTIER Germaine,
- GLAYSE Alain,
- GUÉANT Valérie,
- JADIN Christelle,
- LE GOALLEC Anaïs,
- LEGRAND Laurent,
- MERCIER Marie-Agnès,
- PETRACCIA Franco.

Étaient absents représentés :

- LUCAS Matthieu donne pouvoir à PETRACCIA Franco,
- RABASTE Véronique donne pouvoir à BLOIS Wilfrid.

Étaient absents :

- LIGNEREUX Fabrice,
- PREJAN Martine.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
 Nombre de conseillers présents : 11  
 Nombre de conseillers votants : 13

Date de convocation : 04 mars 2022

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BLOIS Wilfrid, Maire.

Monsieur LEGRAND Laurent a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**N° C.M.2022.01/10.03.2022**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 19 JANVIER 2022**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2022.

**AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU RESEAU OISE TRES HAUT DEBIT**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit.

**Objet de la convention :**

Le SMOTHD a démontré que le Réseau Oise Très Haut Débit, tel qu'il a été conçu, dans sa dimension (tout le territoire de l'Oise hors zones conventionnées) et dans son ambition (le full FTTH) exige des participations financières exceptionnelles de ses membres bénéficiaires, dans le cadre de travaux complémentaires tels que effacement, enfouissement et extension du RIP 2 de l'Oise.

Sans ces participations, les investissements exigés, en raison de leur importance, ne pourraient en effet être financés sans augmentation excessive des tarifs du service public que devront acquitter les usagers du RIP et, in fine, sans augmentation excessive des abonnements qu'auront à souscrire les clients finals. Les conditions économiques ne permettraient alors pas la rentabilité dudit réseau de communications électroniques.

Les participations financières complémentaires des membres bénéficiaires du SMOTHD sont strictement déterminées comme suit :

- En cas d'effacement ou enfouissement du Réseau : en fonction du nombre de ml de fourreau à enterrer et de la complexité du chantier ainsi que du nombre de prises FTTH à déplacer ;
- En cas d'extension du Réseau : en fonction du nombre de prises FTTH à réaliser sur le territoire respectif de chacune des collectivités territoriales ou chacun des groupements de collectivités concerné(e).

La présente convention a vocation à régir l'engagement financier de la collectivité membre résultant de la programmation de travaux supplémentaires au déploiement initial du Réseau, des Prises FTH en cause, durant l'année de son entrée en vigueur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit.

Fait à Bailleul le Soc,

Délibération rendue exécutoire par publication  
et/ou notification à compter du 15 mars 2022

Le Maire,  
Wilfrid BLOIS

**Horaires d'ouverture au public :**

*le lundi et le jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00*

**Permanence des élus :**

*Le mardi et le jeudi de 18h00 à 19h00 et le vendredi de 17h00 à 18h00*

---

6 Grande Rue - 60190 Bailleul Le Soc

Téléphone : 03.44.41.33.31

Mail : [mairie@bailleul-le-soc.fr](mailto:mairie@bailleul-le-soc.fr)